

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****19 OCTOBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 19 Octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Mr AUBURSIN Gaston – Mme LECOEVRE Stéphanie – Mr HUON Jean-Pascal - Mme LAMBERT Marie – Mr BLANPAIN Johann - Mme BONNET Nadine – Mr MERVILLE Hervé – Mme DERONNE Catherine (arrivée à 19 h 44) - Mme LHEUREUX Natacha – Mr LARIVIERE Romuald – Mr DELARRE Daniel - Mme VAN EECKHOUT Sophie - Mr BOUDREZ André – Mme MASCAUX Ségolène - Mr VIGIER Hervé – Mr LAVOGIEZ Gaël – Mme DHONT Audrey – Mme WADBLED Laetitia - Mr DELCROIX Thibaut.

Étaient absents : Mme DEBRABANT Marjorie – Mme VANDENBROUCKE Gaëlle – Mme LUTAS Sylvie – Mme DUTRIEUX Julie – Mr VERDIERE Andy – Mme WILLEMS Véronique – Mr BUEMI Bruno.

Ont donné procuration : Mme VANDENBROUCKE à Mme BONNET – Mme DEBRABANT à Mr BLANPAIN – Mme DUTRIEUX à Mr HUON – Mr VERDIERE à Mme WADBLED.

Mr Hervé MERVILLE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	20	24

Objet : DENOMINATION D'UN NOUVEAU LOTISSEMENT (délib. 2023/04/07)

La construction de logements locatifs est en cours rue Fernand Pelloutier (ancienne école Marcelle et Paul FRANCOIS de Grand Bray) d'une capacité de 42 logements qui devraient pouvoir être attribués courant Février/Mars 2024. Il est nécessaire pour cela de dénommer cette résidence qui se situe au 6 rue Fernand PELLOUTIER.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le nom suivant : Résidence Louise Michel
Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de valider le nom de cette nouvelle résidence située au 6 rue Fernand Pelloutier à savoir : **Résidence Louise MICHEL**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le secrétaire,
MERVILLE Hervé

Le Maire,
André DESMEDT



Nota. Le Maire certifie que le
Compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
Le 12 Juin 2023
Que la convocation du conseil
avait été faite le 12 Octobre 2023
le Maire.

